

AUTOUR DES MUSIQUES DES BALKANS

OUVERT À TOUT INSTRUMENT

Les 16 et 17 décembre 2017

De 10h à 17h

Maison pour Tous Marie Curie
Montpellier – Celleneuve

TARIF :

115€ (repas du midi inclus)

(+10€ d'adhésion à l'association
Montpellier Accordéon)



François HEIM propose un travail autour des musiques traditionnelles ou d'inspiration traditionnelle (compositions) des pays d'Europe Centrale et plus particulièrement des régions balkaniques :

Rythmes asymétriques (7/8, 11/16, 9/8...), travail de l'accompagnement, recherche de deuxième voix et variations, improvisation et travail du phrasé.

Ce stage s'adresse à tous les instrumentistes non débutants (minimum 2 ans de pratique) et il est préférable pour les accordéonistes (diatoniques) d'avoir un instrument qui possède des altérations (2 rangs 1/2 ou 3 rangs).

Au-delà de l'apprentissage technique propre aux musiques abordées (difficultés rythmiques entre autres), l'objectif principal de ce stage est que chaque instrumentiste trouve sa place dans le groupe tout en apprenant à construire des arrangements pour jouer avec les autres.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner rempli et accompagné de votre règlement à l'adresse suivante avant le 9 décembre 2017 :

Association Montpellier Accordéon
12, rue du Bassin – 34080 Montpellier

Renseignements : contact@montpellier-accordeon.fr / 06 52 11 77 67

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

E-mail :

Je souhaite m'inscrire au stage « Autour des musiques des Balkans » (cochez les cases correspondantes)

- Frais pédagogiques et repas : 115€
 Adhésion à l'association Montpellier Accordéon OBLIGATOIRE pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018 : 10€

Ci-joint mon règlement de €
(Chèque à l'ordre de Montpellier Accordéon).

Merci de bien vouloir joindre votre règlement au bulletin d'inscription, non remboursable en cas d'annulation par le stagiaire.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage en cas d'évènement extérieur indépendant de leur volonté. Les sommes versées seront alors restituées à l'exclusion de toute autre indemnité.

Le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur) certifie par le présent détenir une assurance « Responsabilité Civile » qui vient en complément de l'assurance de l'association.

La direction du stage décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

J'autorise Montpellier Accordéon à utiliser les images (photos, vidéos) et enregistrements audio réalisés pendant le stage dans le cadre des activités de l'association. OUI / NON

A le/...../ 2017, **Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**